Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 01/03/2024

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : TIMEMIST CLEAN 'N FRESH AIR FRESHENER 30 DAY

12N201.3G 12CT

Numéro de la matière : 00000000001045378

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	Aérosol contenant un gaz liquéfié
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique

Classification SGH

Aérosols inflammables : Catégorie 1
Gaz sous pression : Gaz liquéfié
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Toxicité spécifique pour : Catégorie 3 (Système nerveux central) certains organes cibles -

exposition unique

Éléments d'étiquetage SGH

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 01/03/2024

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet

de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

: Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/

brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 01/03/2024

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]	
acétone	67-64-1	>= 60 - < 80	
propane	74-98-6	>= 10 - < 30	
salicylate de benzyle	118-58-1	>= 0.1 - < 1	
salicylate d'hexyle	6259-76-3	>= 0.1 - < 1	
acétate de 3,7-diméthyloctane-3-yle	20780-48-7	>= 0.1 - < 1	

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance. Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 01/03/2024

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Les symptômes peuvent inclure une dépression du système nerveux central, entraînant des maux de tête, nausées et/ou

vertiges.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

i dadio dimini

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone

Fumée

Oxydes d'azote (NOx)

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

igueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 01/03/2024

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'

extraction.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne

devraient pas être employées dans aucun des procédés dans

lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage

sures

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des

objets chauffés au rouge.

Défense de fumer.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Agents oxydants

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm	CA AB OEL

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 01/03/2024

	•		1	
			1,200 mg/m3	
		STEL	750 ppm	CA AB OEL
			1,800 mg/m3	
		TWA	250 ppm	CA BC OEL
		STEL	500 ppm	CA BC OEL
		VECD	1,000 ppm	CA QC OEL
			2,380 mg/m3	
		VEMP	500 ppm	CA QC OEL
			1,190 mg/m3	
		TWA	250 ppm	ACGIH
		STEL	500 ppm	ACGIH
propane	74-98-6	TWA	1,000 ppm	CA AB OEL
		TWA	1,000 ppm	CA BC OEL
_		VEMP	1,000 ppm	CA QC OEL
			1,800 mg/m3	
		LMPT	1,000 ppm	CA ON OEL

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres	Échantillo	Heure	Concentrati	Base
		de contrôle	n	d'échanti	on	
			biologique	llonnage	admissible	
2-PROPANONE	67-64-1	Acétone	Urine	À fin du	25 mg/l	ACGIH
				travail		BEI
				(dès que		
				possible		
				après		
				que		
				l'expositi		
				on ait		
				cessé)		

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

un filtre homologué.

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains

Remarques : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

produit.

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du : Aucune protection particulière n'est exigée.

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 01/03/2024

corps Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Aérosol contenant un gaz liquéfié

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair :

Non applicable

Taux d'évaporation : non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz,

liquide)

Aérosol extrêmement inflammable.

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 5,515.8 hPa (21 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 01/03/2024

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Chaleur de combustion : 36.86 kJ/g

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matières incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Les symptômes peuvent inclure une dépression du système nerveux central, entraînant des maux de tête, nausées et/ou

vertiges.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 01/03/2024

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Toxicité aiguë

Composants:

acétone:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 Rat: 5,800 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 Rat: 132 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

CL50 Rat: 50.1 mg/l

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 Cochon d'Inde: > 7,426 mg/kg

DL50 Lapin: > 7,426 mg/kg

salicylate de benzyle:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat: 2,227 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: A un effet sensibilisant.

Composants:

salicylate de benzyle:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

salicylate d'hexyle:

Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 01/03/2024 Version 1.2

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

acétate de 3,7-diméthyloctane-3-yle:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

octanol/eau

Composants:

salicylate de benzyle :

Coefficient de partage: n- : log Pow: 4 (35 °C)

octanol/eau

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 01/03/2024

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Non applicable

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): UN1950, AEROSOLS, 2.1, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, - Quantité limitée

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 01/03/2024

dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Ce produit contient un ou plusieurs composants figurant sur la liste

> extérieure des substances (LES) du Canada. Tous les autres composants figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) du

Canada.

TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger





Flamme

Bouteille à gaz

d'exclamation

Mention d'avertissement Mentions de danger

Danger:

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 01/03/2024

contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. **Stockage:** Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Bimination: Áliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	1.2
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	01/03/2024

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.